

## **J'ai reçu une lettre du juge de paix. Qu'est-ce que ça signifie et que dois-je faire ?**

Si vous ne donnez pas suite à nos lettres de rappel, votre dossier est transmis à l'huissier et ensuite à l'avocat afin d'obtenir le remboursement de votre dette par la voie judiciaire.

Cette procédure peut vous mener jusqu'à l'expulsion de votre logement.